

Annexe n°2 à la délibération n° 2023/02/25 du 03/05/2023 :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Après avoir présenté le projet de PADD à l'assemblée, Monsieur le Vice-Président passe la parole aux membres du Conseil de Communauté.

Les observations sont les suivantes :

- M. Bernard FISCHER prend la parole et rappelle les 18 mois de travail sur le PLUi et souligne la volonté de coconstruire et de porter une vision commune du territoire de l'ensemble des six communes. Il note également la complexité d'un processus de PLUi dans un contexte de zéro artificialisation nette, de pression foncière, ou encore de montée en puissance des réglementations supérieures (SRADDET, etc.) et de droit de regard des personnes publiques associées sur le projet. Il rappelle que les objectifs chiffrés portés par le PADD sont déjà largement mis en œuvre sur Obernai depuis de nombreuses années et sont même dépassés, notamment la croissance démographique de +0.9% par an et la part de logements collectifs et groupés. Il rappelle l'intérêt de porter publiquement des opérations d'aménagement pour intégrer au mieux les orientations du PADD en lien avec l'expérience de la ville d'Obernai sur le quartier des Roselières (qualité urbaine et des espaces verts et publics, densité et optimisation de la consommation foncière, diversité du logement et logement aidé, intégration des enjeux environnementaux...). Il souligne l'importance de transcrire les orientations du PADD dans des Orientations d'aménagement pour organiser la densification.
- Mme Catherine EDEL-LAURENT souligne la nécessité d'intégrer les enjeux climatiques au PLUi et la préservation de l'environnement pour les générations futures, qui sont bien représentés dans le PADD, ainsi que les documents cadres supérieurs (SRADDET, SCOT, ...). Elle souligne la qualité du travail qui intègre également une approche qualitative de l'urbanisme et de préservation du cadre de vie, et qui représente une bonne feuille de route et une bonne base de travail, tout en regrettant que le document reste très généraliste voire imprécis sur certains sujets. Elle souligne l'importance des enjeux du logement (vieillesse de la population, logement des travailleurs du territoire dans un objectif de territoire des courtes distances et de résilience) et note leur prise en compte dans le document.
- M. Robin CLAUSS rappelle la règle établie collectivement que les communes restent libres de leurs choix dans le cadre du PLUi et que le principe de subsidiarité reste la règle. Il souligne l'intérêt à travailler collectivement sur les enjeux et en veillant à faire preuve de solidarité entre les six communes, notamment en partageant les objectifs de production de logements que les communes ont mises au centre des enjeux via le volet H du PLUi. Il souligne l'attractivité forte du territoire et précise que malgré les pressions liées à celle-ci, le territoire s'est

montré vertueux en termes de sobriété foncière sur les périodes précédentes. Le besoin de produire du logement est rappelé dans l'objectif de répondre à la demande, conserver une population équilibrée, répondre aux besoins des familles et conserver un territoire vivant.

- M. René HOELT note la complexité pour les communes de répondre aux besoins en développement du territoire dans un contexte de zéro artificialisation nette et souligne la complexité de l'exercice au travers du PLUi-H. Il précise s'inscrire et partager les objectifs du PADD tout en questionnant les modalités à notre disposition pour les réaliser. Il souligne que la démarche PLUi permet à la commune et au territoire de se questionner et imaginer le territoire souhaité à horizon 20 ans.
- M. Norbert MOTZ fait part de l'augmentation de tensions de voisinage notamment entre les activités économiques au sein des zones mixtes et les riverains, qu'il vit de par sa profession d'agriculteur installé en centre ancien de Bernardswiller. Il pose également la question de l'augmentation des risques d'incendie avec l'augmentation des installations photovoltaïques et demande si cette question peut être appréhendée par le PLUi-H.
- M. Bernard FISCHER finit par confirmer la coopération positive qui s'est construite autour du projet de PLUi-H.
- M. Jean-Claude JULLY remercie l'ensemble des élus pour la forte coopération sur ce projet et pour leurs interventions.